

PERMIS A POINTS

Nombre de points au départ : 20

Des points seront enlevés chaque fois que des fautes seront commises pendant le temps scolaire ou extra-scolaire. (Garderie du matin, garderie du soir, cantine, pause méridienne .)

Le retrait des points sera effectué en présence de l'élève et après concertation entre la directrice, l'adulte témoin et l'enseignant.

- **1 - RACKET :**
Suppression de tous les points. Convocation des parents.
Demande d'exclusion temporaire auprès de l'Inspecteur d'Académie.
Privation d'une partie des récréations et petits travaux d'intérêt général.

- **2 - VOL, FUGUE :**
10 points en moins. Convocation des parents.
Signalement auprès des services académiques.
Privation d'une partie des récréations et petits travaux d'intérêt général.

- **3 - DECLenchement de L'ALARME :**
5 points en moins. Convocation des parents.
Privation d'une partie des récréations et petits travaux d'intérêt général.

- **4 - DEGRADATION des LOCAUX, des BACS à PLANTES, des VEGETAUX, des LIVRES, du MATERIEL COLLECTIF :**
5 points en moins. Convocation des parents.
Nettoyage, Réfection, Remboursement ou Remplacement du matériel dégradé.
Privation d'une partie des récréations et petits travaux d'intérêt général.

- **5 - NON RESPECT des ADULTES ou des AUTRES ENFANTS, BAGARRE, INCIVILITES :**
5 points en moins. Appel aux parents.
Demandes d'excuses orales et écrites en présence de la directrice.
Privation d'une partie des récréations et petits travaux d'intérêt général

- **6 - NON RESPECT du REGLEMENT de l'école, de la cantine, de la garderie:**
4 points en moins. Appel aux parents.
Demande d'excuses orales et écrites en présence de la directrice.

La Directrice informera systématiquement les parents lorsque le permis de l'élève ne comportera plus que 5 points.

Récupération des points :

1 point par semaine pourra être récupéré si l'élève ne commet aucune transgression pendant ce laps de temps.